

MAIRIE DE L'ISLE D'ABEAU

Service à la Population - Etat civil

12 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

CS 45006 - 38081 L'ISLE D'ABEAU

04 74 18 20 00 - etatcivil@mairie-ida.com

DEMANDE D'ATTESTATION D'ACCUEIL

DEPOT DE LA DEMANDE : Uniquement sur Rendez-vous (par téléphone ou en Mairie).

- Lundi et Jeudi : entre 14h et 16h
- Mardi : entre 9h et 11h

DOCUMENTS A FOURNIR : ORIGINAUX + PHOTOCOPIES.

- ✓ Pièce d'identité en cours de validité : Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Titre de Séjour.
- ✓ TIMBRE FISCAL dématérialisé d'une valeur de 30€ (timbres.impots.gouv.fr, trésorerie et service des impôts, buralistes)
- ✓ Si LOCATAIRE : Contrat de location avec mention de la superficie et du nombre de pièces.
- ✓ Si PROPRIETAIRE : Titre de propriété avec document comportant la superficie et le nombre de pièces.
- ✓ Justificatif de domicile récent (dernier loyer, facture eau, électricité, gaz, téléphone, assurance habitation, etc...).
- ✓ Justificatif de ressources du foyer :
 - 3 derniers bulletins de salaire ; dernier avis de versement Pôle-Emploi, de pension, de retraite, etc...
 - Dernier avis d'imposition sur le revenu
- ✓ Copie lisible du PASSEPORT de la personne accueillie (ou connaître son état-civil, numéro du passeport, date de délivrance et de fin de validité), connaître son ADRESSE.
- ✓ Assurance soins médicaux : savoir si la personne accueillie a pris une assurance (pas de justificatif à fournir).
- ✓ Dates de séjour : durée maximum de 3 mois.



Après signature, l'attestation est remise uniquement au demandeur.